

FAMILLE - PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

DOMAINE D'ACTIVITÉS - SÉCURITÉ

Correspondance ROME E/M K1707 Surveillance municipale
Correspondance RIME E/M FPESCRO4 Responsable de sécurité générale et d'ordre public

MÉTIER

Définition	Dirige et coordonne le service de police municipale. Organise les moyens nécessaires à la surveillance, à la prévention et à la répression des infractions. Développe une relation de proximité avec la population
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> Cheffe / Chef de la police municipale Directrice / Directeur de la police municipale
Facteurs d'évolution	<ul style="list-style-type: none"> Développement des politiques publiques de sécurité : diversification des dispositifs de lutte contre la délinquance, contre les violences routières, coordination et co-production entre acteurs, etc. Accroissement des prérogatives des policiers municipaux : police judiciaire, port d'armes Développement des politiques et dispositifs intercommunaux Évolutions sociétales : intensification de la demande sociale en matière de sécurité, développement du besoin en service de proximité Développement technologique de la vidéoprotection Accroissement du travail en réseau via les technologies de l'information et de la communication Développement des brigades spécialisées (équestres, canines, VTT, moto) Déploiement du procès verbal électronique (PVE)
Situation fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Commune, structure intercommunale Placé hiérarchiquement sous l'autorité du directeur général des services En sa qualité d'APJA, placé sous l'autorité judiciaire du maire, de l'OPJ territorialement compétent et du procureur de la République
Conditions d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> Travail en bureau au poste de police ; déplacements permanents sur son territoire de compétence Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées, week-ends, jours fériés, nuits) Rythme de travail très variable, en fonction des événements Bonne condition physique ; très grande disponibilité Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire nécessaire
Autonomie et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie dans l'organisation du service et des opérations ; prise d'initiatives ; force de proposition vis-à-vis des élus, notamment dans le cadre de cellule de crise Responsabilité des ressources humaines, financières et matérielles du service Missions définies en concertation avec l' élu ; évaluation administrative par le directeur général des services Le non-respect du cadre réglementaire et/ou l'outrepassement des prérogatives peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales Encadrement d'un service à effectifs variables, selon la taille de la collectivité et de la structure intercommunale
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux Relations permanentes avec l' élu Échanges fréquents avec les encadrements et agents du service de police municipale Relations et contacts permanents avec l'ensemble des services de la collectivité Relations à l'OPJTC et au procureur de la République Coopération avec les services de police des communes limitrophes, avec les forces de sécurité de l'État et l'ensemble des partenaires de la sécurité publique Participation aux instances et dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance (contrat local de sécurité, conseil communal et intercommunal de prévention de la délinquance, etc.)

Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Logiciels métiers (enregistrement et transmission des procès-verbaux, rapports, PVE, main courante, etc.) Véhicule, armement (4°, 6° et 7° catégories) ; moyens de communication, de transmission et vidéo-protection, protection individuelle (pare-balles), équipements de contrôle (éthylotests, sonomètres, cynémomètres, PVE, etc.)
Cadre statutaire	<ul style="list-style-type: none"> Cadre d'emplois : Directeurs de police municipale (catégorie A, filière Sécurité) Cadre d'emplois : Chefs de service de police municipale (catégorie B, filière Sécurité)
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie Profession et conditions d'exercice réglementées
Activités techniques	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique Organisation du service de police municipale Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale Commandement et coordination des interventions de police municipale Organisation des actions de prévention et de dissuasion Gestion de l'interface avec la population Gestion et contrôle des procédures administratives
Activités spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Supervision des activités liées à l'application des règles relatives au port, au transport, au lieu de détention des armements, à la formation au tir et au maniement des armes Supervision de la gestion de la régie d'État, des amendes forfaitaires et des consignations Gestion de la fourrière animale et véhicules Gestion des objets trouvés Coordination du CSU Participation aux cérémonies officielles de la collectivité

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Participation à la définition des orientations de la collectivité en matière de prévention et de sécurité publique

- Piloter le diagnostic de sécurité publique du territoire de la collectivité
- Analyser l'évolution des activités de police municipale, des faits délictueux, des contraventionnels, des doléances
- Recueillir les données des partenaires (transporteurs, bailleurs, Éducation nationale, justice)
- Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilance particuliers
- Participer à la définition des stratégies d'intervention
- Proposer des plans d'action et des interventions d'ordre prioritaire

Organisation du service de police municipale

- Traduire les orientations de la collectivité en règlements et consignes opérationnelles
- Établir et faire appliquer le règlement intérieur du service de police municipale
- Coordonner les activités de police municipale (PM) avec le calendrier des événements et manifestations
- Prévoir, répartir et adapter les moyens nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel
- Planifier et organiser la permanence, les roulements de service et les ordres de mission
- Mettre en œuvre les activités du service de police municipale

Mise en œuvre et suivi de l'activité du service de police municipale

- Transmettre à l'autorité et à son équipe des points de situation
- Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention
- Superviser la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux)
- Contrôler l'application des règles relatives à l'armement et à l'habilitation des agents
- Identifier et gérer une inaptitude temporaire ou permanente d'un agent à exercer ses missions sur la voie publique
- Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'État
- Représenter le service de police municipale auprès des instances de concertation (CLSPD, STSPD, GLTD, GUSP, cellules de veille)
- Établir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel
- Élaborer, suivre et évaluer la convention de coordination

Commandement et coordination des interventions de police municipale

- Définir les zones de surveillance spécifiques et les modalités de patrouille
- Identifier et hiérarchiser les évènements mobilisateurs de moyens et élaborer un plan prévisionnel des interventions
- Prévoir et affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des interventions
- Transmettre des ordres d'intervention auprès des équipes et vérifier leur application
- Organiser et coordonner l'action des opérateurs internes (équipes de policiers municipaux, CSU, ASVP, etc.) et externes
- Assurer la liaison avec l'autorité territoriale et avec les autres intervenants
- Mettre en place et superviser des dispositifs de contrôle relatifs à l'application des règles et consignes sur la sécurité en intervention
- Réceptionner, contrôler, analyser et transmettre les écrits professionnels
- Rendre compte à l'autorité territoriale
- Initier, conduire ou participer à un bilan, un débriefing de l'intervention et proposer des mesures ou des consignes correctives

Organisation des actions de prévention et de dissuasion

- Élaborer et/ou participer à l'élaboration des plans liés à la prévention des risques majeurs
- Définir les champs prioritaires de vigilance et les programmes de prévention (tranquillité vacances, vol par ruse, etc.)
- Identifier les sites et bâtiments sensibles et planifier les actions de surveillance
- Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (commerçants, seniors, milieux scolaire et associatif)
- Mettre en œuvre des actions de prévention sur la sécurité routière

Gestion de l'interface avec la population

- Organiser un dispositif d'accueil du public
- Analyser les demandes et doléances et formuler des réponses appropriées
- Orienter les personnes vers les services compétents
- Participer à des réunions d'information et de concertation avec les habitants
- Identifier des personnes ressources et animer des réseaux

Gestion et contrôle des procédures administratives

- Mettre en place et contrôler les différents registres
- Suivre la délivrance des permis de détention concernant les chiens dangereux
- Rédiger les arrêtés de police du maire et contrôler leur application
- Rédiger les demandes d'agrément, d'assermentations et d'armement
- Superviser l'application des procédures de traitement et d'encaissement des infractions
- Gérer et suivre les réquisitions permanentes auprès des bailleurs et des copropriétaires

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Cadre réglementaire, acteurs et dispositifs de la sécurité publique
- Attributions des principaux partenaires institutionnels
- Cadre européen des politiques de sécurité publique
- Cadre réglementaire de la vidéoprotection
- Évolution sociétale des crimes et délits
- Techniques de diagnostic
- Typologie des risques et procédures d'urgence
- Droit pénal et administratif
- Prerogatives de la police municipale
- Droits et obligations des fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique
- Règlements et consignes du commandement opérationnel
- Techniques de commandement des interventions
- Fonctions et attributions des équipes d'intervention
- Modalités d'interventions des partenaires (procureur de la République, police nationale, gendarmerie, douane, etc.)
- Victimologie

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Caractéristiques de l'environnement professionnel, administratif et territorial
- Techniques de conduite de projet
- Tableaux de bord et indicateurs
- Acteurs institutionnels, économiques et sociaux, locaux et nationaux
- Techniques d'entretien et de communication interpersonnelle
- Techniques de conduite de réunions
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures administratives
- Techniques de recueil et de diffusion d'informations
- Techniques de base en matière de communication écrite ou orale
- Conventions entre partenaires

- Registres d'armement ; main courante
- Procédures et habilitations pour l'armement
- Cartographie et observatoire de la délinquance ; état 4001
- Prérrogatives des acteurs internes et externes en matière d'intervention
- Techniques d'analyse et de raisonnement tactique
- Principes de communication et modes de relation aux tiers : autorités, représentants institutionnels
- Techniques et procédures de gestion de crise
- Sanctions disciplinaires et pénales
- Plan communal de sauvegarde ; plan blanc ; plan canicule
- Cadre réglementaire de la prévention des risques industriels et technologiques, risques naturels et risques sanitaires
- Prévention de la sécurité routière
- Techniques de résolution des conflits et de médiation
- Documents et registres nécessaires au fonctionnement d'un poste de police municipale
- Écrits administratifs et judiciaires
- Régies de recette communales et d'État
- Catégories d'amendes forfaitaires
- Procédures d'encaissement des amendes forfaitaires et les éléments de réclamation
- Logiciels métier
- Principes et modes de traitement du PV électronique

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION ET ANIMATION DE PARTENARIATS	Code NSF P1	• Organisation et animation de partenariats
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Définition et pilotage d'un projet de direction ou de service
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement de direction ou de service
GESTION BUDGÉTAIRE	Code NSF P5	• Élaboration et suivi du budget
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	Code NSF P7	• Planification des besoins patrimoniaux
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	Code NSF P7	• Gestion du patrimoine et des équipements
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Code NSF T3	• Contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Code NSF P6	• Participation à la gestion des ressources humaines